

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/11
	Révision n°: 5
FLASH WHITE	Date : 01/09/2021
	Remplace la fiche : 11/06/2019
	101371-101595

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **FLASH WHITE**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant désinfectant blanchissant anti-moisissures

Préparation à usage biocide TP 02/04

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contacter le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Met. Corr.1, H290

Skin Corr. 1A, H314

Eye Dam. 1, H318

Aquatic Acute 1, H400

Aquatic Chronic 2, H411

2.2. Eléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent à usage biocide (voir le § 15).

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: **GHS05**

GHS09

Mention d'avertissement

: **DANGER**

Mentions de danger

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions oculaires des yeux.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin...

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/11
	Révision n°: 5
FLASH WHITE	Date : 01/09/2021
	Remplace la fiche : 11/06/2019
	101370-101595

SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P501 : Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de « Substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) \geq 0.1 % publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 7681-52-9 EC : 231-668-3 REACH : 01-2119488154-34	HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF	GHS05, GHS09, GHS07 Dgr Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1 EUH 031 Nota : B	2.5-5
CAS : 1310-73-2 EC : 215-185-5 REACH : 01-2119457892-27	HYDROXYDE DE SODIUM	GHS05 Dgr Met Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Nota : [1]	0-2.5
CAS : 308062-28-4 EC : 931-292-6	AMINES, C12-C14 (EVEN NUMBERED)- ALKYLDIMETHYL,N-OXIDES	GHS07, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 M Acute 1 = 1 Aquatic Chronic 2, H411	0-2.5

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail

Note B : Certaines substances (acides, bases, etc...) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la 3^{ème} partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type « acide nitrique ...% ». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage.

Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

La victime doit rester allongée en position de repos. La couvrir et la garder au chaud.

Appeler immédiatement un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/11
	Révision n°: 5
FLASH WHITE	Date : 01/09/2021
	Remplace la fiche : 11/06/2019
	101370-101595

SECTION 4 : Premiers secours (suite)

En cas de contact oculaire

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
 Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.
 Administrer un collyre analgésique (oxybuprocaine) en cas de difficulté d'ouverture des paupières.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
 Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...
 Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou le faire transférer en milieu hospitalier. Laver abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion

Ne rien faire absorber par la bouche.
 Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.
 Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
 En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Après inhalation

Irritant sévère pour le système respiratoire. Irrite les muqueuses.
 Symptômes : difficultés respiratoires, toux, pneumonie chimique, œdème pulmonaire.
 Exposition répétée ou prolongée : saignement de nez, bronchite chronique.

Après contact cutané

Irritation sévère de la peau.
 Symptômes : rougeur, gonflement des tissus, brûlure.
 Exposition répétée : ulcération.

Après contact oculaire

Corrosif. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
 Symptômes : rougeur, lacrymation, gonflement des tissus, brûlure.

Après ingestion

Brûlures graves de la bouche et de la gorge ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac. Risque de broncho-pneumonie chimique par aspiration du produit dans les voies respiratoires. Risque d'état de choc.
 Symptômes : nausées, douleur abdominale, vomissements avec du sang, diarrhée, suffocation, toux, insuffisance respiratoire grave. Risque d'affection respiratoire.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La gravité des lésions, le pronostic de l'intoxication dépendent directement de la concentration et de la durée d'exposition.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser : eau pulvérisée ou brouillard d'eau, mousse, poudres polyvalentes ABC, poudres BC, dioxyde de carbone (CO₂).

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), phosgène (CCl₂O) et chlore (Cl₂). Non combustible.

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/11
	Révision n°: 5
FLASH WHITE	Date : 01/09/2021
	Remplace la fiche : 11/06/2019
	101370-101595

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

Assurer une bonne ventilation.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Conserver à l'écart des produits incompatibles.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Evacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomée dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivière ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir § 13).

Ne pas décharger dans l'environnement.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec un décontaminant acide.

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Enlever avec un absorbant inerte.

Eviter que le produit arrive dans les égouts.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conserver à l'écart des produits incompatibles.

En cas de dilution, ajouter le produit dans l'eau et JAMAIS l'inverse.

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Ne pas confiner le produit dans un circuit, entre vannes fermées, ou dans un récipient, non munis d'évents de sécurité.

Prévention des incendies

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés

Pour la protection individuelle, voir le § 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/11
	Révision n°: 5
FLASH WHITE	Date : 01/09/2021
	Remplace la fiche : 11/06/2019
	101370-101595

SECTION 7 : Manipulation et stockage (suite)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec les acides.

Protéger contre les effets de la lumière.

Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec.

Stocker dans un bac de rétention.

Conserver à l'écart des produits incompatibles.

Produit à utiliser dans les 2 ans. Voir la date limite d'utilisation (DLU) sur l'emballage.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériaux de conditionnement appropriés : verre, acier revêtu, Polyéthylène, PVC, Polyesters stratifiés.

Matériaux de conditionnement inappropriés : métaux.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
France	VME (mg/m ³)	2

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES (CAS 308062-28-4)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS : 1310-73-2)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

11 mg/kg de poids corporel/jour

Inhalation

Effets systémiques à long terme

15.5 mg de substance/m³

Consommateurs

Ingestion

Effets systémiques à long terme

0.44 mg/kg de poids corporel/jour

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

5.5 mg/kg de poids corporel/jour

Inhalation

Effets systémiques à long terme

3.8 mg de substance/m³

Travailleurs

Inhalation

Effets locaux à long terme

1.0 mg de substance/m³

Consommateurs

Inhalation

Effets locaux à long terme

1.0 mg de substance/m³

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/11
	Révision n°: 5
FLASH WHITE	Date : 01/09/2021
	Remplace la fiche : 11/06/2019
	101370-101595

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION ... % CL ACTIF (CAS : 7681-52-9)

Utilisation finale :	Travailleurs
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à court terme
DNEL :	3.1 mg de substance/m ³
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à court terme
DNEL :	3.1 mg de substance/m ³
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	1.55 mg de substance/m ³
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	1.55 mg de substance/m ³
Utilisation finale :	Consommateurs
Voie d'exposition :	Ingestion
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	0.26 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à court terme
DNEL :	3.1 mg de substance/m ³
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à court terme
DNEL :	3.1 mg de substance/m ³
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	1.55 mg de substance/m ³
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	1.55 mg de substance/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC)

AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES (CAS 308062-28-4)

Compartment de l'environnement	Sol
PNEC	1.02 mg/kg
Compartment de l'environnement	Eau douce
PNEC	0.0335 mg/l
Compartment de l'environnement	Eau de mer
PNEC	0.00335 mg/l
Compartment de l'environnement	Eau à rejet intermittent
PNEC	0.0335 mg/l
Compartment de l'environnement	Sédiment d'eau douce
PNEC	5.24 mg/kg
Compartment de l'environnement	Sédiment marin
PNEC	0.524 mg/kg
Compartment de l'environnement	Usine de traitement des eaux usées
PNEC	24 mg/kg

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION ... % CL ACTIF (CAS : 7681-52-9)

Compartment de l'environnement	Eau douce
PNEC	0.21 µg/l
Compartment de l'environnement	Eau de mer
PNEC	0.042 µg/l
Compartment de l'environnement	Eau à rejet intermittent
PNEC	0.26 µg/l
Compartment de l'environnement	Usine de traitement des eaux usées
PNEC	0.03 mg/l

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/11
	Révision n°: 5
FLASH WHITE	Date : 01/09/2021
	Remplace la fiche : 11/06/2019
	101370-101595

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.
- Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.
- Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection oculaire

- Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.
- Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.
- En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.
- Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.
- Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.
- Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection des mains

- Utiliser des gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.
- La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.
- Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupures, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.
- Type de gants conseillés : Latex naturel, Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR)), PVC (Polychlorure de vinyle), PVA (Alcool polyvinylique), Néoprène® (Polychloroprène).
- Caractéristiques recommandées : gants imperméables conformes à la norme EN ISO 374-2.

Protection de la peau et du corps

- Eviter le contact avec la peau. Porter des vêtements de protection appropriés.
- Type de vêtements de protection appropriés :
- En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.
- En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.
- Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier une combinaison et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.
- Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.
- Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide fluide
Couleur	: Jaunâtre
Odeur	: Eucalyptus
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 12 +/- 1 (base forte)
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Non précisé
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée n'est disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 1.05 g/cm ³ +/- 0.02
Hydrosolubilité	: Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8/11
	Révision n°: 5
FLASH WHITE	Date : 01/09/2021
	Remplace la fiche : 11/06/2019
	101370-101595

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible
9.2. Autres informations	
COV	: 0 %
Teneur en chlore actif > 2.6 % m/m (au moment du conditionnement).	

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Mélange qui, par action chimique, peut attaquer ou même détruire les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans le § 7.

La stabilité de la solution diminue avec l'action de la chaleur, de la lumière et en présence de certaines traces d'impuretés.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le gel, l'exposition à la lumière, la chaleur, la lumière solaire directe, les sources de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des acides, métaux, matières organiques, sels métalliques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), phosgène (CCl₂O), chlore (Cl₂), acide hypochloreux, chlorate de sodium.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Peut entraîner des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme, à la suite d'une exposition allant jusqu'à trois minutes.

Les réactions corrosives sont caractérisées par des ulcérations, saignements, escarres ensanglantées et, à la fin d'une période d'observation de 14 jours, par une décoloration due au blanchissement de la peau, des zones d'alopécie et des cicatrices.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë

Hypochlorite de sodium, solution ... % cl actif (7681-52-9)	
DL50 orale rat	> 1100 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière)	> 10.5 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Cochon d'inde : n'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non mutagène d'après les données disponibles.

Test in vivo.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 9/11
	Révision n°: 5
FLASH WHITE	Date : 01/09/2021
	Remplace la fiche : 11/06/2019
	101370-101595

SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

Cancérogénicité

Oral(e), rat, 50 mg/kg. NOAEL

Toxicité pour la reproduction

Oral(e), rat, 5 mg/kg, effets sur la fertilité. NOAEL (Chlore)

Oral(e), rat, 5.7 mg/kg, toxicité pour le développement. NOAEL (Chlore)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Oral(e), 90 jours, rat, 50 mg/kg. Dose sans effet toxique observé.

11.1.2. Mélange

Corrosion cutanée/irritation cutanée

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême de pH.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

CAS 5989-27-5 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de sécurité)

Hypochlorite de sodium (solutions aqueuses) (CAS 7681-52-9) : Voir la fiche toxicologique n° 157.

SECTION 12 : Informations écologiques

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

Hypochlorite de sodium, solution... % cl actif (7681-52-9)	
CL50 (Salmo gairdneri) 96 h	0.06 mg/l – Facteur M = 10
NOEC (Menidia peninsulæ) 96 h	0.04 mg/l – Facteur M = 1
CE50 (Daphnia magna) 48 h	0.141 mg/l – Facteur M = 1
CEr50 (Algues) 96 h	0.1 mg/l – Facteur M = 10
Amines, C12-C14 (even numbered)-alkyldimethyl,n-oxides (308062-28-4)	
CL50 (Poissons)	2.67 mg/l
CE50 (Crustacés)	3.1 mg/l
CEr50 (Algues) 72 h	0.143 mg/l
NOEC	0.067 mg/l
Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
CL50 (poisson 1)	145 mg/l - 24 H – Poecilia reticulata
CE50 (Crustacés)	40.4 mg/l - 48 H – Ceriodaphnia dubia

12.1.2. Mélanges

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

AMINES, C12-C14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL,N-OXIDES (CAS 308062-28-4)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Substances

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION... % CL ACTIF (CAS 7681-52-9)

Coefficient de partage octanol/eau : Log K_{ow} = 1.12

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 10/11
	Révision n°: 5
FLASH WHITE	Date : 01/09/2021
	Remplace la fiche : 11/06/2019
	101370-101595

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement et, notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Emballages souillés

Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquette(s) sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Codes déchets (Décision 2014/955/CEE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux)

15 01 10 * emballages contenant des résidus de substance dangereuse ou contaminés par de tels résidus

16 03 05 * déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 3266

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hypochlorite de sodium, solution ...% cl actif)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 8

RID : Classe 8

IMDG : Classe 8

IATA : Classe 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III

RID : III

IMDG : III



14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Oui

RID : Oui

IMDG : Oui

IATA : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2020/1182 (ATP 15)

15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

- moins de 5 % de : agents de surface non ioniques
- moins de 5 % de : agents de blanchiment chlorés

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 11/11
	Révision n°: 5
FLASH WHITE	Date : 01/09/2021
	Remplace la fiche : 11/06/2019
	101370-101595

SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)

- désinfectants
- parfums

15.1.5. Biocide (Règlement (UE) 528/2012)

Nom	CAS	%	TP
HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION ... % CL ACTIF	7681-52-9	26.00 g/kg	02/04

Type de produit 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

Type de produit 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.8 Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 100 t 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t	A DC	1

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

- H290 : Peut être corrosif pour les métaux
- H302 : Nocif en cas d'ingestion
- H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H318 : Provoque des lésions oculaires graves
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : §1 à 3-5 à 12-15-16 + références

Fin du document

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France